

# Vers un service public d'accueil de la petite enfance

## Déclaration du groupe Santé et citoyenneté

Aujourd'hui, 40 % des enfants de moins de 3 ans n'ont aucune solution d'accueil.

Le constat d'une offre insuffisante et inégalitaire par rapport aux besoins réels des familles n'est donc malheureusement pas nouveau.

Cet avis met en avant des évolutions permettant un droit égal à l'accès au service d'accueil, quel que soit le mode d'accueil, quels que soit le lieu de vie, le territoire et quelle que soit la situation socio-économique de toutes les familles.

Pour notre groupe, Il est indispensable que le service public de la petite enfance joue un rôle réel de soutien à la parentalité pour réduire les inégalités sociales et favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge. La principale mission du service public d'accueil de la petite enfance est donc d'apporter une réponse évolutive selon les besoins de l'enfant et des familles, notamment l'accueil en horaires atypiques. Ce service doit répondre à une même exigence de qualité pour tous les types d'accueil et doit permettre la prise en charge de TOUS les enfants, y compris ceux issus de familles précaires et ceux en situation de handicap.

En effet, nous sommes convaincus qu'un engagement précoce auprès des enfants et des familles contribue à une meilleure égalité des chances, favorise une meilleure conciliation vie professionnelle - vie personnelle et permet ainsi plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Cet objectif d'égalité étant renforcé par l'articulation des congés parentaux avec un dispositif d'accueil de l'enfant.

Par ailleurs, il y a une réelle pénurie des professionnels de la petite enfance. Il est urgent d'y remédier pour maintenir et développer une offre suffisante.

Si nous voulons développer un service de qualité aux enfants nous devons avoir des personnels qualifiés et surtout motivés. Pour cela, il est indispensable de garantir des parcours de formation qui prennent notamment en compte des modules spécifiques sur le handicap et les maladies chroniques, mais aussi de valoriser les métiers et bien-sûr de revaloriser les salaires des professionnels. C'est le sens des préconisations 3 et 12 de cet avis.

Enfin, il serait illusoire d'imaginer que le service public de la petite enfance, pour répondre à tous les besoins dans ce domaine, se dispense de la complémentarité apportée par tous les acteurs, qu'ils soient privés non lucratif, lucratif ou libéraux, mais tous agissant dans un cadre réglementaire bien défini.

Le groupe Santé et citoyenneté a voté l'avis.